Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 13 février 2024 qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Aménagement du territoire

- Le conseil autorise, pour une durée de 2 ans, l'ajout d'hébergement commercial au centre de service « le relais La Chapelle » par l'implantation sur le site de 5 unités d'hébergement de type « chalets locatifs », celui-ci faisant partie de la zone 10- F au règlement de zonage numéro 15-332 du TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Les priorités annuelles d'intervention 2024 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC sont adoptées telles que détaillées ci-après :
    - Aide à l'entreprise privée en lien avec la Politique de soutien aux entreprises;
    - Financement de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Le financement se décline en 3 volets :
        - Participation à des projets contribuant à améliorer les milieux de vie à l'échelle de la municipalité;
        - Participation à des projets d'envergure sur le territoire de la MRC (coût du projet d'au moins 200 000 $);
        - Participation à des projets régionaux (au moins 2 MRC impliquées financièrement dans le projet).
- Adoption du rapport annuel 2023 comprenant le nombre de résidences construites en zone agricole et les informations pertinentes relatives au suivi de l'entente, en respect des conditions assujetties à la décision. Une copie du rapport annuel 2023 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et à la Fédération de l'UPA Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil autorise la location de 36 mois d'un Jeep Wrangler hybride de Chicoutimi Chrysler Dodge Jeep inc. et autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer tous les documents afférents.
- Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer le bail, l'entente modifiant l'entente intermunicipale de services ainsi que l'entente modifiant la convention d'usufruit et du droit d'accession

du nu-propriétaire en lien avec l'aménagement et l'opération de l'écocentre de Saint-Honoré.

Terres publiques intramunicipales

- Il est convenu de demander à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de reconduire les programmes d'aide financière permettant l'aménagement des forêts sur les terres publiques intramunicipales pour les années 2024 et suivantes.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	**Projet**	**Aide recommandée**
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Micro-Carnaval du Sasquatch 2024	6 200 $
CAIR de Bégin	Animation milieu 2024	45 000 $
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Véhicule électrique en autopartage	7 400 $
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Parc de la grotte	55 551 $
Total		**114 151 $**

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 30 janvier 2024 est entériné.

Divers

- Un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement remplaçant le règlement numéro 23-476 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service fonctionnement et aménagement pour l'exercice financier 2024.
- Un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-

Saguenay, un règlement remplaçant les règlements 83-007 20-419 visant à changer la date pour la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes.

- Le conseil autorise la signature de toute entente de principe à des fins de partenariats stratégiques concordant aux intentions de développement éolien du conseil des maires de la MRC du Fjord-du-Saguenay par le préfet et la directrice générale.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay déposera une demande au gouvernement afin que celui-ci prenne des mesures pour empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.
- Il est convenu de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Forêt de bonifier dès 2024 les enveloppes disponibles dans le cadre des travaux de restauration de traverses de cours d'eau en forêt publique.
- Une aide supplémentaire de 4 375 $ est octroyée au Club Caribou-Conscrits inc. pour les travaux d'amélioration du sentier de motoneige numéro 373.
- Une aide financière de 20 000 $ est octroyée au Club de motoneige du Fjord inc. afin d'assurer la qualité et la sécurité des sentiers dans le Bas-Saguenay.
- Une aide financière de 95 000 $ est octroyée au Club Caribou-Conscrits inc. pour l'entretien des sentiers pour 2023-2024.
- Le conseil accepte le cautionnement des obligations communautaires (Série E et F) émises par les Amis du Mont-Édouard selon les conditions suivantes :
    - le respect des conditions de clôture présentées à la convention de souscription des obligations communautaires;
    - un représentant de la MRC devra obligatoirement siéger sur le conseil d'administration des Amis du Mont-Édouard;
    - le cautionnement maximal sera de 400 000 $ et sera déterminé en fonction du nombre d'obligations émises, sachant que le premier 400 000 $ de caution proviendra de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et que la MRC cautionnera le montant résiduel nécessaire à l'émission des obligations;
    - le cautionnement de la MRC sera libéré prioritairement à celui de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dès le remboursement des obligations;
    - l'obtention de l'autorisation du MAMH pour le cautionnement ainsi décrit dans la présente résolution.

  Advenant le cas où la caution serait exercée, la MRC utilisera les revenus provenant du Fonds Péribonka pour payer la caution.
- Le conseil autorise la signature de l'entente sur le projet « Signature innovation » de la MRC du Fjord-du-Saguenay – la destination d'activités hivernales par excellence au Québec.
- Les maires conviennent de dénoncer les modifications législatives introduites par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, LQ 2021, c. 25, car elles ne tiennent pas compte des réalités municipales pour sa mise en œuvre, notamment parce que le gouvernement n'optimise pas

l'utilisation des ressources municipales pour l'atteinte des objectifs et parce qu'il n'accompagne pas cette réforme de mesures d'aide suffisantes pour diminuer l'impact sur les ressources municipales.

- Le conseil adopte le document intitulé « Avis de la MRC / Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles » et autorise son dépôt au gouvernement du Québec dans le cadre de cette consultation.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay approuve le budget de l'ORH du Fjord 2024 pour les ensembles immobiliers de son territoire avec les montants suivants :

  - Revenus : 1 495 079 $
  - Dépenses : 2 249 611 $
  - Déficit : 754 532 $
  - Part de la MRC dans le déficit (10 %) : 75 454 $

  Elle approuve aussi des variations budgétaires en cours d'exercice selon les barèmes suivants :

  1. Budget RAM-dépense : variation de 30 % ou moins par modification;
  2. Budget de refinancement : variation de 10 % ou moins par modification;
  3. Sinistre : maximum 10 % du montant maximal à la charge de la MRC, soit 10 % du premier 50 000 $.

- Un mandat est octroyé à Transfert Environnement et Société pour un montant maximal de 94 046 $ avant taxes pour accompagner la MRC du Fjord-du-Saguenay dans l'élaboration d'un document d'orientation à l'intention des initiateurs de projets.
- Le conseil des maires autorise la participation de la MRC du Fjord-du-Saguenay au programme de cadets de la Sûreté du Québec durant l'été 2024, sans bonification des heures de services, au montant de 10 000 $ et approuve le projet d'entente de partenariat à intervenir entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Sûreté du Québec relativement à ce programme.
- Le conseil de la MRC accepte favorablement l'initiative de la Chaise des générations, et qu'une place soit réservée pour accueillir la chaise décorée par les jeunes du programme Citoyenneté responsable et que la date de remise de la chaise, en présence des jeunes participants, soit déterminée en coordination avec les organisateurs, et que cet événement soit encouragé à faire l'objet de relations de presse et d'une annonce sur les réseaux sociaux des Mères au front Saguenay.

Demandes d’appui

- La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie la municipalité de Saint-Fulgence afin de demander aux gouvernements fédéral et provincial la mise en place d'un programme d'aide financière, notamment à même la taxe d'accise, afin de soutenir les municipalités relativement aux enjeux financiers pour le respect du schéma de couverture de risques incendie révisé afin d'assurer la sécurité de la population.

Marie-Pier Boudreault